

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

Délibération n°2024/22
Approbation du budget 2024
Budget Principal (48700)

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : 13/03/2024
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (39)

Argent-sur-Sauldre : Anne CASSIER
Assigny : Philippe PISCQUOT
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Alain ANDRÉ
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Crézancy-en-Sancerre : Martine CAVALIER
Dampierre-en-Crot : Sylvain BIJOUX
Ennordres : Hugues DUBOIN
Gardefort : François GOURDIN
Jalognes : Patrick LÉGER
Jars : Vincent PARISSE
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE
Méry-es-Bois : Marc-Antoine BAILBY
Nançay : Alain URBAIN
Oizon : Marc GOURDOU
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président)
Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ
Subligny : Jean-Paul GORIN
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-es-Bois : Catherine GOURDET
Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI
Verdigny : Arielle VATAN
Villegenon : Julien GUILLAUME
Vinson : Serge HAY
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Hugues DUBOIN (Ennordres)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Elvire SERRE-SANCHEZ (Aubigny-sur-Nère)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane COQUERY (Saint-Satur)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence POULLET (Sancerre)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER

Pouvoirs (3)

Boulleret : Jean-Louis BILLAUT pouvoir à Thérèse RUELLÉ (Savigny-en-Sancerre)
Léré : François RENAUD pouvoir à Françoise NOYER (Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois, Val-de-Loire)
Sury-Près-Léré : Jean-Claude SCOUBE pouvoir à Laurent PABIOT (Sancerre)

Membres en exercice : 66

Membres présents : 39

Pouvoirs : 3

Votants : 42

Excusés (5)

Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Feux : Julien BARBEAU
Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET
Santranges : Sylvie BARDY
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Absents (19)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER
Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN
Concessault : Serge VAN POUCKE
Couargues : Jean-Pierre SERRES
La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE
La-Chapelotte : Eliane DOUCET
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Presly : Philippe LOHSE
Saint-Satur : Christian DELESGUES
Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ
Sens-Beaujeu : Laurent FAUROUX
Thou : Denis TABORDET
Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE
Veaugues : Jean-Yves PELÉ
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

Secrétaire de séance : Chantal MILLÉRIOUX

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars,
Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mme Laurence RÉNIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu la délibération n°2021/45 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022

Vu la présentation du Budget principal 2024 :

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		Prévision 2024
Cptes	LIBELLÉS	951 354.50 €
011	Charges à caractères général	399 374.50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	287 320.00 €
65	Autres charges de gestion courante	241 993.00 €
67	Charges spécifiques	6 349.00 €
042	Dotations aux amortissements et provisions	16 318.00 €
RECETTES		951 354.50 €
74	Dotations, Subventions et Participations	662 320.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €
042	Produits spécifiques	4 850.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	284 174.50 €
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		Prévision 2024
Cptes	LIBELLÉS	61 756.27 €
040	Reprise de subvention	4 850.00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €
21	Immobilisations Corporelles	51 906.27 €
RECETTES		61 756.27 €
001	Résultat d'investissement reporté	22 028.27 €
10	Recettes des opérations financières	410.00 €
13	Subventions d'investissement	23 000.00 €
040	Amortissements des immobilisations	16 318.00 €

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du Pays Sancerre Sologne réuni le 19 mars 2024,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : D'APPROUVER le budget principal 2024 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement: 951 354.50 €
- Section d'investissement : 61 756.27 €

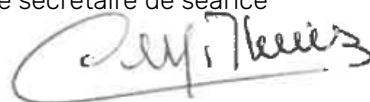
Pour extrait conforme
La Présidente

Laurence RÉNIER



Le secrétaire de séance

Chantal MILLÉRIOUX



Transmission en Préfecture le 29 mars 2024

Publication sur le site internet du Pays Sancerre Sologne le 2 avril 2024